

VILLE de GY



Place de l'Hôtel de Ville
70700 GY

Téléphone : 03 84 32 85 28

Fax : 03 84 32 85 40

E.mail : mairie.gy@wanadoo.fr

Arrêté d'interdiction de circulation

Le Maire de la COMMUNE DE GY

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
- Vu le Code de la route ;
- Considérant les travaux d'assainissement réalisée pour le compte de la Commune de Gy,
- Vu la demande présentée par l'entreprise MALPESA, en vue d'installer une base de vie de chantier pendant toute la durée des travaux ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1. La circulation des véhicules sera :

- Interdite dans la rue du 10 Septembre dans les deux sens, de la rue du Square jusqu'à l'intersection avec la rue du Docteur Renaud
- Autorisée dans le Bas de la rue de la Champlitte dans les deux sens.

à compter du 4 septembre 2017 et pendant toute la durée des travaux, soit jusqu'au 20 octobre 2017.

La circulation sera déviée localement.

Article 2. L'entreprise MALPESA installera la signalisation nécessaire pour l'exécution du présent arrêté ;

Article 3. Ampliation du présent arrêté sera transmise au commandant de la **Gendarmerie de GY** et à l'entreprise **MALPESA** pour exécution.

Fait à GY le 30 août 2017.

Le Maire,

Christelle CLEMEN.T

